

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/05

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 11

Votants : 11

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Le **TREIZE FÉVRIER**

Le Conseil Municipal de la Commune de **JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 30/01/2024

**Présents** : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

**Absents excusés** : Néant

**Secrétaire** : Valérie VAGINAY

Délibération publiée le 15/02/2024

### LOCATION DU LOGEMENT DU 2<sup>ème</sup> ÉTAGE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE - APPROBATION DU BAIL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer le logement du 2ème étage du bâtiment de l'ancienne poste à M. G. et Mme F. avec un loyer mensuel de : **396 €** + 14 € d'acompte sur charges payables à terme échu.

La durée du bail sera de **6 ANS**.

La date d'entrée en jouissance sera effective au **15 février 2024**.

La révision du loyer interviendra chaque année au 1<sup>er</sup> mars en prenant comme trimestre de référence de l'IRL publié par l'INSEE, le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

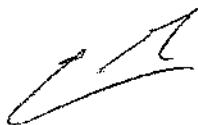
Une régularisation des charges sera effectuée au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

- De solliciter le versement d'une caution représentant UN mois de loyer, à la signature du bail.

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du bail à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 13 février 2024

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Valérie VAGINAY**

